

Baccalauréat Professionnel Maintenance des matériels

3 options :

- **Matériels agricoles (A)**
- **Matériels de construction et de manutention (CM)**
- **Matériels d'espaces verts (EV)**

Code RNCP 39327

Diplôme de niveau 4

BAC Pro MM

Objectifs de la formation

Le titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des matériels est chargé d'assurer :

- la maintenance et le contrôle des performances du matériel ;
- le diagnostic, l'intervention, la réparation, l'adaptation, les réglages et le contrôle ;
- l'accueil et le conseil technique auprès de la clientèle et des utilisateurs.

Ses activités s'exercent en relation avec sa hiérarchie, les services de l'entreprise et les partenaires extérieurs

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
 - Etudes de cas concrets,
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques,
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnement,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...,
- Locaux adaptés.

*Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap; s'il est un sportif de haut niveau; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration*.
- Être déclaré aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire [en ligne](#) auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

- Parcours en 2 ans : Entrée en première Bac Pro après la classe de seconde générale, technologique ou professionnelle ou après l'obtention d'un CAP.
- Parcours en 3 ans : Entrée en seconde Bac Pro après la classe de troisième.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un [calendrier d'alternance](#).



Voie de Formation

Formation par la voie de l'apprentissage

Durée et Rythme de la Formation

- 1^{re} année : **595** heures d'enseignement, soit 17 semaines au CFA.
- 2^e année : **595** heures d'enseignement, soit 17 semaines au CFA.
- 3^e année : **665** heures d'enseignement, soit 19 semaines au CFA.
- 5 semaines de congés payés sur les périodes entreprise.

Nos Plus



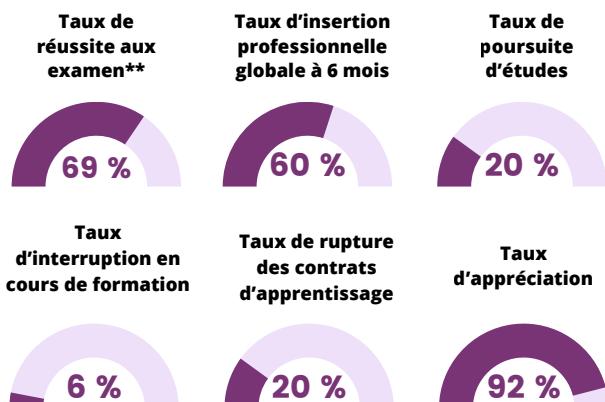
- Scolarité gratuite,
- [Site](#) sur 250 hectares,
- Équipements des ateliers de Maintenance des Matériaux,
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri.

Information sur la rémunération de l'Apprenti.e

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2026 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)*

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti.e	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27%
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39%
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2025)



*Barème différent selon OPCO de rattachement.

**en relation avec le taux de présentation à l'examen

*** Change selon la convention collective de l'entreprise d'apprentissage.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par la Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Contenus Principaux de la formation

Modules et capacité d'enseignement général

- E11** : Mathématiques
- E12** : Sciences physiques et chimiques
- E34** : Economie-gestion
- E35** : PSE
- E4** : Anglais
- E51** : Français
- E52** : Histoire-géographie et enseignement
- E6** : Arts appliqués
- E7** : Education physique et sportive

Modules et capacité d'enseignement professionnel

- E2** : Analyse fonctionnelle
- E31** : Technologie
- E32-E33** : Atelier

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte de ces capacités est vérifiée par 13 épreuves obligatoires : 5 sont organisées en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

- Technicien d'atelier
- Responsable SAV
- Taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification : 90% (Session 2025).

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BTS TSMA.
- Brevet Professionnel et Certification de Spécialité sont aussi accessibles après le BAC Pro.

Coût de la formation

Formation gratuite.

9000 € au 1^{er} septembre 2025***.

Pris en charge à 100 % par les OPCO de l'entreprise.

Date d'échéance de l'enregistrement

18-07-2024